

19 déc 2003 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 décembre 2003](#)

Réduction du remboursement des fournitures pharmaceutiques

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) fixant une mesure de réduction du remboursement des fournitures pharmaceutiques.

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) fixant une mesure de réduction du remboursement des fournitures pharmaceutiques.

Cette diminution a été fixée, pour 2004, à 4,5% du montant de l'intervention de l'assurance, ce qui permettra de réaliser une économie de 25 millions d'euros. Si, après la clôture des comptes pour 2004, on constate que la marge brute des pharmaciens pour le même exercice est inférieure à 469.000 euros, la différence sera reversée aux pharmaciens(*) fixant la rétribution versée par les pharmaciens à l'INAMI dans le cadre des économies du budget 2004 des soins de santé et modifiant l'arrêté royal du 29 mars 2002.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe